

Rapporteur : M. MARTIN

50399

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Travaux de mise en sécurité incendie au bâtiment Gaston Defferre à
Rennes**

Le 24 février 2025 à 15h28, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et
pouvoirs :**

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme QUILAN), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), M. HOUILLOT (pas de pouvoir donné), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pouvoir donné à M. HERVÉ), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pas de pouvoir donné), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme MORICE (pas de pouvoir donné), M. PERRIN (pouvoir donné à M. GUIDONI), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SORIEUX (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Le projet de travaux concerne la mise en sécurité incendie du bâtiment Gaston Defferre à Rennes. Il comporte le remplacement du système de sécurité incendie ainsi que la création de compartimentage réglementaire des circulations.

Les travaux de mise en sécurité incendie démarreront en mai 2025 pour une durée de 8 mois.

Les prestations seront réalisées en 5 lots techniques :

- Lot 1 : Plâtrerie, cloisons sèches, faux-plafonds, menuiseries intérieures ;
- Lot 2 : Peinture, revêtement de sols et murs ;
- Lot 3 : Menuiseries extérieures ;
- Lot 4 : Electricité ;
- Lot 5 : Plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air.

Une consultation pour la réalisation des travaux a été lancée le 18 octobre 2024 avec une date de remise des offres le 21 novembre 2024 pour le lot 2 et une remise des offres le 28 novembre 2024 pour les lots 1, 3, 4 et 5.

Le montant des marchés de travaux est estimé à 299 700 euros HT.

Les éléments du montant estimatif des différents lots, ainsi que le nom de l'entreprise proposée et le montant de son offre sont détaillés en annexe.

Les offres ont été soumises à la Commission d'appel d'offres du 4 février 2025 pour l'attribution des lots 1, 2, 3, 4 et 5.

Des crédits complémentaires seront inscrits au BP 2025 sous réserve du vote sur l'enveloppe 2020-BATII006 et sur l'imputation 23-020-2313.11 - P33A7 - Affectation n° 2021-25447.501. La notification de certains marchés ne pourra intervenir qu'après le vote du BP.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché du lot 1 Plâtrerie, cloisons sèches, faux-plafonds, menuiseries intérieures, pour un montant de 80 396,33 euros HT, soit 96.475,60 euros TTC, avec l'entreprise attributaire EIFFAGE Construction - 35133 Saint Sauveur-des-Landes - retenue par la Commission d'appel d'offres ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché du lot 2 Peinture, revêtement de sols et murs, pour un montant de 7 955 euros HT, soit 9 546 euros TTC, avec l'entreprise attributaire LUCAS Rennes - 35510 Cesson-Sévigné - retenue par la Commission d'appel d'offres ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché du lot 3 Menuiseries extérieures, pour un montant de 20 370 euros HT, soit 24 444 euros TTC, avec l'entreprise attributaire ALPHAMETAL - 35400 Saint-Malo - retenue par la Commission d'appel d'offres ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché du lot 4 Electricité, pour un montant de 75 042,90 euros HT, soit 90 051,48 euros TTC, avec l'entreprise attributaire ALLEZ et Cie - 22120 Yffiniac - retenue par la Commission d'appel d'offres ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché du lot 5 Plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air, pour un montant de 82 580,33 euros HT, soit 99.096,40 euros TTC, avec l'entreprise attributaire SPIE Building Solutions - 35651 Le Rheu - retenue par la Commission d'appel d'offres.

Vote :

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
7 mars 2025
ID: CP20253108

Pour extrait conforme